

# PROCÈS-VERBAL N°9

## Réunion extraordinaire du Conseil scolaire catholique MonAvenir

Le mercredi 21 juin 2023

*Salle du Conseil située au 110, avenue Drewry, Toronto*

**18 h**

*Présences :*

*Geneviève Grenier, présidence du Conseil  
Dorothée Petit-Pas, vice-présidence du Conseil  
Donald Blais  
Melinda Chartrand  
Nathalie Dufour-Séguin  
Dominique Janssens  
Marcellin Kwilu Mondo  
Claire Thibideau*

*Absences motivées :*

*Estelle Ah-Kiow  
Rhea Dechaine  
Marcel Levesque  
Jo-Anne Thibodeau*

*Membres du personnel :*

*André Blais, directeur de l'éducation  
Nicole Mollot, directrice associée de l'éducation  
Dereck Chin, chef des affaires  
Anik Gagnon, surintendante de l'éducation  
Suzanne Iskander, surintendante de l'éducation  
Mikale-Andrée Joly, directrice exécutive, Service des relations corporatives  
Gina Kozak, surintendante de l'éducation  
Jean Magny, surintendant de l'éducation  
Vincent Nguyen Van Mai, chef administratif  
Gilles Rodrigues, surintendant de l'éducation  
Chantal Perron, agente aux affaires du Service des relations corporatives et du Conseil*

*Invité :*

*M<sup>re</sup> Paul Marshall, avocat, Emond Harnden*

## **1. Ouverture de la réunion, appel nominal et absences motivées**

La présidence du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, déclare la réunion extraordinaire du Conseil du 21 juin 2023 ouverte à 18 h 30.

### **1.1 Reconnaissance des territoires autochtones**

Le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, récite la *Reconnaissance des territoires autochtones*.

### **1.2 Prière d'ouverture**

La prière d'ouverture est récitée par les membres présents.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

### Motion 1, Résolution 166/2023

La conseillère Melinda Chartrand propose

Appuyée par la conseillère Dorothée Petit-Pas

Que le Conseil scolaire catholique MonAvenir adopte l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 21 juin 2023, sous la forme présentée.

ADOPTÉE

## **3. Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucune déclaration de conflit d'intérêts.

## **4. Séance à huis clos**

### Motion 2, Résolution 167/2023

La conseillère Claire Thibideau propose

Appuyée par le conseiller Dominique Janssens

Que le Conseil scolaire catholique MonAvenir se constitue en séance à huis clos.

ADOPTÉE

La réunion se poursuit en séance à huis clos.

## REPRISE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

### 5. Étude des rapports des membres de l'administration

#### 5.1 Budget 2023-2024

Motion 5, Résolution 170/2023

La conseillère Nathalie Dufour-Séguin propose

Appuyée par la conseillère Dorothée Petit-Pas

Que le Conseil scolaire catholique MonAvenir approuve le budget 2023-2024 selon le rapport FIN.12-06/2023 intitulé « Budget 2023-2024 ».

ADOPTÉE

Le chef des affaires, monsieur Dereck Chin, présente le budget 2023-2024. Il précise que le Conseil ne respecte pas la limite du déficit de 1 %. On ne veut pas couper dans les programmes qui diminueraient la prestation des programmes pour les élèves.

À la demande de la Table, le chef des affaires Chin rappelle que le budget de l'enfance en difficulté est inclus dans le budget global.

Toujours à la demande de la Table, le chef administratif, monsieur Vincent Nguyen Van Mai, rappelle que les ratios d'adultes dans la salle de classe sont en fonction des ratios à respecter. Il poursuit en rappelant que les postes permanents sont offerts aux enseignants qualifiés seulement.

À la demande de la Table à savoir comment se fait la dotation du personnel pour les élèves en enfance en difficulté, la surintendante de l'éducation, madame Anik Gagnon, rappelle qu'une planification est faite selon les besoins actuels. En septembre, des ajustements seront faits afin d'assurer que les élèves sont bien desservis.

Le chef des affaires Chin rappelle, à la demande de la Table, que le Conseil devra verser près de 400 000 \$ à l'Ontario Association of School Business Officials (OASBO). Il poursuit en confirmant que si le Conseil adopte le budget déficitaire, celui-ci ne sera pas conforme aux exigences ministérielles. Il est possible que le Ministère refuse de le recevoir et qu'il demande au Conseil de revoir ses chiffres ou même qu'il opte pour mettre le Conseil sous tutelle.

Le directeur de l'éducation, monsieur André Blais, rappelle que les membres du Service des ressources financières sont prêts à fournir des réponses au Ministère. Il rappelle que le Conseil a un choix à faire : respecter la Loi qui exige l'adoption d'un budget équilibré en deçà d'un déficit de l'ordre de 1 % ou couper dans des programmes et le transport des élèves. L'administration recommande au Conseil de favoriser les services déjà en place.

Les membres de la Table soulignent qu'ils appuient l'administration et qu'il s'agit d'une décision réfléchie. Ils trouvent important que le message envoyé au ministère de l'Éducation soit clair.

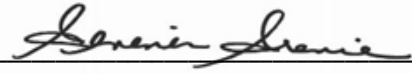
La présidente du Conseil, la conseillère Geneviève Grenier, remercie tous les intervenants pour tout le travail accompli.

**6. Levée de la réunion extraordinaire du Conseil**

Les points à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du Conseil du 21 juin étant épuisés, la réunion est levée à 19 h 30.



*Directeur de l'éducation*



*Présidence du Conseil*